



# **32<sup>e</sup> Assemblée générale du CREDAF**

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**LIBREVILLE**

**GABON**

**23 mai 2016**

## Le Bureau exécutif

**Rép. Dém. Congo** (Président)

**Gabon** (Vice-président)

**Belgique** (Administrateur)

**Canada** (Administrateur)

**Congo** (Administrateur)

**Côte d'Ivoire** (Administrateur)

**France** (Administrateur)



Les travaux de la 32<sup>e</sup> Assemblée générale du CREDAF se dérouleront à Libreville **le 23 mai 2016 à 10H15**. Ils seront dirigés par M. Dieudonné LOKADI MOGA, Directeur général des Impôts de la République démocratique du Congo, Président du CREDAF, et porteront principalement sur l'activité de l'association, le budget et les questions statutaires.

## Rappel de quelques règles :

- L'assemblée générale ordinaire réunit les **chefs de délégation** des pays membres du CREDAF.
- L'assemblée générale ordinaire ne peut valablement délibérer que si le **tiers** au moins des membres du Centre sont présents ou représentés.
- Les décisions et les résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la **majorité** des membres présents.
- Les statuts peuvent être modifiés et complétés par l'assemblée générale ordinaire à la **majorité** des  $\frac{3}{4}$  des membres du CREDAF. Les demandes de modification doivent être présentées au Bureau six mois avant l'Assemblée.
- En cas d'empêchement, un pays membre peut être représenté par le mandataire de son choix qu'il aura expressément désigné dans **un pouvoir** rédigé sur papier libre et adressé au secrétariat du Centre avant l'ouverture de la séance.
- Les votes se font à **main levée**, sauf décision contraire.
- L'assemblée générale 2016 procédera à l'élection du président, du vice-président et des cinq administrateurs qui composeront le nouveau Bureau du CREDAF.
- Les travaux du 31<sup>e</sup> colloque seront dirigés par le Bureau nouvellement désigné.

# Ordre du jour

---

**Préambule** : Le rappel des décisions prises en 2015 par l'Assemblée générale et par le Bureau

## **1. Le rapport moral** (par le Président du CREDAF)

## **2. Le bilan de l'année 2015** (par le Secrétaire général du CREDAF)

### 21. L'activité du CREDAF en 2015

211. Les actions organisées par le CREDAF en 2015

212. Les autres missions du secrétariat général du CREDAF

213. Point particulier sur certaines actions menées en 2015 dans le cadre du partenariat avec l'OCDE

### 22. Le rapport financier 2015

221. La situation financière au 31/12/2015

222. L'exécution budgétaire 2015

223. Le rapport du commissaire aux comptes

## **3. Les perspectives de travail pour 2016**

31. Le projet de programme d'activité

32. Les actions menées au premier quadrimestre

## **4. Les prévisions budgétaires 2016**

## **5. Les questions statutaires**

51. La désignation du commissaire aux comptes

52. La désignation des pays organisateurs des prochaines actions

53. L'élection du nouveau Bureau

54. La prochaine réunion de Bureau

## **6. Questions diverses**

61. Périmètre du thème du colloque et nombre de délégués

62. Partenariat avec le Pôle Stratégies de développement et finances publiques (Pôle de Dakar – PNUD) : point d'étape

63. Suivi de l'activité des actions du CREDAF

64. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres

65. Renforcement du Secrétariat général

# Préambule :

---

## Décisions prises en 2015 par l'Assemblée générale et par le Bureau exécutif

### Par l'Assemblée générale :

- Quitus donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2014, et approbation des comptes de l'exercice 2014 ;
- approbation du programme d'activités pour 2015 ;
- approbation du budget pour 2015 ;
- approbation d'appeler les cotisations avec la totalité de l'augmentation décidée en 2014, dès 2016 (au lieu de 2017) ;
- approbation de la prise en charge des frais de « no show » par les pays suite à une annulation tardive totale ou partielle du séjour ;
- approbation de la démarche en vue de la conclusion d'un protocole de partenariat avec le PNUD (protocole signé le 22 février 2016) ;
- accord pour poursuivre la recherche de partenariats avec l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) et l'IBFD (International bureau of fiscal Documentation) ;
- reconduction de M. Laurent ROUSSEAU dans ses fonctions de Commissaire aux comptes ;
- élection du nouveau Bureau exécutif.

### Par le Bureau exécutif

- Choix du thème du colloque de 2016 ;
- élaboration du programme d'activité prévisionnel pour 2016 à proposer à l'Assemblée générale ;
- approbation du projet de protocole de partenariat avec le PNUD présenté au Bureau exécutif (consultation par messagerie électronique) ;
- soumettre à l'Assemblée générale les questions de la limitation des sous-thèmes traités et du nombre de délégués ;
- modifier le format du colloque en réservant plus de place aux travaux de réflexion en ateliers ;
- approbation du renfort du Secrétariat général par un stagiaire (étudiant en Sciences Politiques) ;
- approbation de la mise en place d'un comité de suivi des actions du CREDAF au sein des directions générales des pays membres ;
- soumettre à l'Assemblée générale la décision de renforcer le CREDAF par la mise à disposition d'un personnel d'un pays membre comme chargé de mission.

# 1. Le rapport moral.

---

**Par le Président du CREDAF, M. Dieudonné LOKADI MOGA, Directeur général des Impôts de la République démocratique du Congo**



L'Assemblée générale tenue à Kinshasa, le 25 mai 2015, a fait honneur à l'Administration fiscale congolaise en lui confiant, à travers ma modeste personne, la présidence de notre Organisation pour un mandat d'une année allant de mai 2015 à mai 2016.

Au moment où je m'apprête à transmettre la main, je voudrais exprimer toute ma gratitude aux membres pour la confiance manifestée en mon endroit et dire combien cette désignation a été ressentie comme une exaltante responsabilité de poursuivre les efforts de réalisation de la mission du Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) qui est de promouvoir la mutualisation d'expériences et de meilleures pratiques en matière d'administration fiscale.

Dans un contexte caractérisé par l'intensification et la diversité des échanges commerciaux entre entités situées dans des juridictions fiscales différentes, le CREDAF se doit de poursuivre son ouverture sur les autres organisations traitant de la matière fiscale en vue non seulement de renforcer son image et sa notoriété, mais également bénéficier de leur expertise et expérience face à de nombreux défis auxquels doivent faire face ses membres, notamment les pratiques d'érosion des bases d'imposition et de transfert des bénéficiaires, l'accès aux renseignements à incidence fiscale liés aux activités des entreprises multinationales et le renforcement des capacités de leur personnel.

C'est cette perspective qui m'a conduit à placer mon mandat à la tête du CREDAF sur le renforcement de la coopération avec les autres organisations. En effet, après la signature du protocole d'accord de collaboration respectivement avec le CIAT en 2013 et avec l'OCDE en mars 2015, le CREDAF a, sous mon mandat, conclu un accord de don avec la France pour un montant de 150.000 Euros sur trois années et signé, en février 2016, un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, Pôle de Dakar, en vue de l'harmonisation des programmes et l'organisation conjointe des activités de formation. Le CREDAF a pris une part significative aux différentes actions menées par l'OCDE, notamment les Séminaires sur les prix de transfert et le BEPS tenus à Dakar en février 2016. Il a également participé, à travers ma modeste personne, à l'atelier de la Francophonie économique tenu à Dakar du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2015.

C'est ici le lieu de féliciter et d'exprimer toute ma gratitude au Secrétaire Général du CREDAF, Monsieur Didier CORNILLET et son équipe qui, avec abnégation et professionnalisme, ont coordonné et mis en œuvre avec efficacité toutes les actions arrêtées par le Bureau Exécutif au cours de sa réunion du 29 juin 2015 à Paris. A l'occasion, je remercie également tous les pays membres qui ont accepté d'accueillir les activités du CREDAF durant mon mandat et encourage les autres membres à faire autant pour un plus grand rayonnement de notre Organisation.

Je termine mon propos en exhortant les membres à une participation toujours active aux différentes actions du CREDAF, à la promotion de la coopération bilatérale entre les administrations fiscales et à la dotation de notre Organisation des moyens conséquents, à la hauteur de ses ambitions.

## 2. Le bilan de l'année 2015

### 21. L'activité du CREDAF en 2015

#### 211. Les actions organisées par le CREDAF en 2015

Conformément aux décisions des instances dirigeantes du CREDAF, le Secrétariat général a mis en place, en collaboration étroite avec les administrations fiscales des pays d'accueil, les manifestations suivantes :

##### 2111. L'Assemblée générale et le colloque annuel à Kinshasa (RDC).

L'Assemblée générale s'est tenue le 25 mai 2015 sous la présidence de M. Pascal Kouakou ABINAN, Directeur général des Impôts de la Côte d'Ivoire, en présence des représentants de 24 pays membres du CREDAF. A l'issue des travaux, un nouveau Bureau a été élu et M. Dieudonné LOKADI MOGA, Directeur général des Impôts de la RD Congo, a succédé à M. ABINAN à la présidence du CREDAF.

Le colloque a enregistré un très bon niveau de participation, équivalent à celui de 2014 (120 participants, hors accompagnateurs). Il s'est en effet déroulé en présence de 123 délégués, hors accompagnateurs, représentant 25 pays membres du CREDAF et 10 organismes internationaux. Le niveau de représentation était élevé avec 18 Directeurs généraux et Directeurs généraux adjoints (17 en 2014) et de nombreux hauts cadres d'administration centrale ou de services à compétence nationale. La participation de nombreux experts comme intervenants aux différentes sessions a été importante : 27 délégués de 22 pays et organisations internationales ont ainsi participé aux séances plénières (tables rondes, exposés-débats) et ateliers.

#### Les temps forts du colloque ont été :

- la table ronde sur « TVA : enjeux et problématiques » (modération de la Côte d'Ivoire ; panélistes : France, Maroc, RD Congo, Sénégal) ;
- une session de 4 exposés et débats sur le thème « la gestion et le contrôle de la TVA » (modération : RD Congo ; exposés : Congo, Guinée, Pôle de Dakar, Tunisie) ;
- une session de 2 exposés et débats sur le thème « La coopération internationale » (modération : RD Congo ; exposés : Belgique, OCDE) ;
- la table ronde sur « Quelle stratégie fiscale en matière de TVA pour une meilleure efficacité budgétaire ? » (modération du Niger ; panélistes : Burkina Faso, Afritac Centre, Ferdi) ;
- la table ronde sur « Quelle coopération internationale pour mobiliser efficacement les acteurs face aux enjeux de la TVA ? » modération du Gabon ; panélistes : CEMAC, UEMOA, OMD) ;
- deux ateliers : « Les défis spécifiques de l'économie numérique (OCDE) et « La lutte contre les fraudes sur Internet » (France) ;
- la présentation du guide d'aide sur l'évaluation des dépenses fiscales (Pôle de Dakar) ;

- 4 cas d'étude sur des problématiques spécifiques (modération : Togo ; exposés : Cameroun, Niger, Sénégal, consultant international) ;

- la présentation du Gabon, pays d'accueil du colloque en 2016.

#### Thème : « TVA : enjeux et problématiques »

**123** participants

**25** pays

**10** organisations  
internationales

**27** intervenants de **22** pays et  
organisations internationales

Budget : **32 724,26 €**

## 2112. Trois séminaires des directeurs

### 21121. Séminaire du Gabon : formation sur les aspects prix de transfert des restructurations d'entreprises et des incorporels – Libreville – 23 - 25 février ; 2<sup>e</sup> réunion de consultation BEPS – Atelier technique – 27 février

Dans un contexte d'internationalisation des économies où les échanges intra-groupes représentent près de 60 % du commerce mondial, les prix de transfert sont devenus un enjeu majeur pour les administrations fiscales des pays développés comme des pays en développement qui y voient un moyen efficace de préserver les recettes fiscales de l'Etat.

Les prix de transfert sont ceux pratiqués entre des entités d'un même groupe implantées dans des juridictions fiscales différentes, pour toutes les opérations pouvant donner lieu à un prix (ventes ou concessions de biens corporels et incorporels, prestations de services, prêts financiers...).

Les règles applicables en matière de prix de transfert reposent sur le principe de pleine concurrence énoncé à l'article 9 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune. Elles sont destinées à produire une répartition juste du bénéfice global calculée en fonction de l'activité et de la contribution économique de chaque entreprise du groupe, mais également à éviter le risque de double imposition qui peut constituer un obstacle aux transactions transfrontalières de biens et services et une entrave à la circulation des capitaux.

Afin de lutter contre l'utilisation abusive des prix de transfert qui les prive de la juste part qui leur revient de l'assiette de l'imposition des multinationales, de nombreux Etats ont introduit des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et/ou à l'évasion et la fraude fiscales, ou durci les règles déjà existantes.

Au plan international, les évolutions portent sur la réorientation des politiques vers une lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices qui font peser des risques réels sur les recettes, la souveraineté et l'équité fiscales. C'est l'objet du Plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, plus connu sous l'acronyme BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*).

Ce plan d'action, entériné par les dirigeants du G20 lors du sommet de Saint-Petersbourg des 5 et 6 septembre 2013, a recensé 15 actions spécifiques, à mener en 2015, pour donner aux Etats les instruments nationaux et internationaux permettant d'empêcher les multinationales de se soustraire partiellement ou totalement à l'impôt.

Le séminaire résidentiel s'est inscrit dans une démarche de formation sur la problématique des prix de transfert, sous l'angle théorique, à travers différentes présentations qui porteront sur le principe de pleine concurrence, les méthodes de détermination des prix de transfert, l'analyse de comparabilité et les services intra-groupe, mais également sous l'angle pratique, à travers des études de cas soumises aux participants dans le cadre de travaux en petits groupes.

Dans le prolongement de la consultation sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) pour les pays du réseau francophone du CREDAF qui s'est tenue à Paris le 25 mars 2014, un atelier technique sur les problématiques BEPS, organisé conjointement par le CREDAF et l'OCDE, a eu lieu le 27 février 2015 à Libreville (Gabon), en marge du séminaire sur les prix de transfert.

Cet atelier s'est inscrit dans le cadre d'un engagement approfondi des pays en développement dans les travaux du projet BEPS, et a porté sur les priorités qu'ils ont identifiées. Il a eu pour principal objectif d'offrir aux agents et aux cadres des administrations fiscales des pays de la région la possibilité d'exposer leurs avis et leurs expériences sur les questions soulevées par le projet BEPS, ainsi que de

#### Les experts animateurs

**Mme Samia ABDELGHANI,**  
Conseillère prix de transfert  
-OCDE

**M. David QUEMENER,**  
Inspecteur principal des  
Finances publiques à la  
DGFIP, France

**36 participants**

**18 pays**

**Budget : 22 289,40 €**

participer au développement des « boîtes à outils » destinées à faciliter la mise en œuvre des mesures arrêtées au terme du projet BEPS. Au cours de la première session de l'atelier, des représentants de la société civile (entreprises, associations, syndicats, etc.) et d'autres organisations inter-gouvernementales ont été également invités à présenter leurs points de vue.

#### **21122. Séminaire du Togo : territorialité de la TVA – Lomé – 6-8 juillet**

La TVA représente dans tous les pays membres du CREDAF une part importante des recettes fiscales. La maîtrise des règles de territorialité participe à une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et, par conséquent, à une optimisation des recettes issues de cet impôt. A cet égard, sur le plan fiscal, les problèmes posés par la territorialité en matière de TVA sont dus particulièrement au fait que cet impôt appréhende l'opération économique et non l'individu.

En effet, les opérations ou les actes soumis à la TVA ne sont pas systématiquement rattachés à un Etat, contrairement aux personnes qui sont rattachées aux États par leur nationalité ou leur lieu de résidence. Il est donc indispensable, en matière de TVA, de préciser pour chaque opération les critères de son rattachement au territoire national, ou, le cas échéant, à l'espace communautaire dont ce dernier fait partie.

Le séminaire a visé à créer une dynamique de partage d'expérience entre les pays ayant élaboré des normes tout aussi complexes que nombreuses avec les pays dont les dispositions législatives, même embryonnaires, ne sont pas moins confrontés à des situations difficiles. A ce titre, les points ci-après ont été abordés :

- définition de la notion de territoire qui peut présenter des particularités ;
- le niveau d'intégration économique des Etats qui peut avoir une influence sur les règles de territorialité ;
- l'appréhension des prestations de services rendues par des non-résidents ;
- le problème posé par le commerce électronique.

##### Les experts animateurs

**M. Barthélemy DABRE,**  
Inspecteur des impôts

**M. Mohamed REDA,**  
Directeur Inter-préfectoral  
des Impôts des Grandes  
Entreprises de Casablanca

**41 participants**

**16 pays**

**Budget : 20 888,72 €**

#### **21123. Séminaire du Cameroun : contrôle de la TVA – la coopération impôts-douanes – Yaoundé – 12-14 octobre**

La mobilisation optimale des recettes fiscales reste une préoccupation constante des différents Etats et a suscité, à ce titre, de nombreuses initiatives de nature législative, technique ou organisationnelle, destinées à optimiser les dispositifs de collecte et de contrôle de l'impôt. Les statistiques fournies par la Banque Mondiale à propos du taux de collecte optimal de l'impôt par les administrations financières démontrent que des marges de progrès subsistent, notamment au sein des pays du CREDAF. Dans le cadre des évolutions à envisager, il apparaît évident que l'amélioration des liaisons en interne entre les administrations, notamment fiscale et douanière, est un levier incontournable à l'optimisation des rendements fiscaux.

Dans cette perspective, il a semblé opportun d'engager une réflexion entre les membres du CREDAF sur les moyens d'optimiser la collaboration entre Impôts et Douanes en matière de TVA. Au sein de tous les Etats, les administrations des Douanes et des Impôts exercent, dans le cadre de leurs missions régaliennes et de la lutte contre les fraudes, une action de contrôle portant sur les impôts et taxes relevant de leur domaine de compétence respectif. A cet égard, le contrôle de la TVA constitue un dénominateur commun entre ces deux administrations dans la mesure où cette taxe fait partie de chacun de leur champ d'intervention.



Toutefois, même si les Douanes sont plus particulièrement concernées par la TVA à l'importation et les Impôts par la TVA interne, il apparaît, dans un contexte de libéralisation des échanges internationaux, que la réglementation fiscale des opérations commerciales à l'international induit plusieurs points de croisement dans l'exercice des missions de ces deux intervenants, tant en matière de gestion de l'impôt que de son contrôle.

L'existence de ces différents points rend, dès lors, légitime une collaboration entre l'administration des Douanes et celle des Impôts afin de garantir, grâce notamment à une meilleure maîtrise de l'information, une efficacité accrue de leurs actions. Cette démarche revêt en cela un intérêt stratégique pour les finances publiques au regard de son impact budgétaire potentiel.

Afin de garantir l'efficacité et la pérennité d'une telle collaboration, il importe cependant que celle-ci soit pilotée dans le cadre d'une gouvernance mixte (aux niveaux national et local) afin d'en assurer l'animation et le suivi réguliers, tout en s'appuyant sur un cadre réglementaire précis.

Le périmètre de ce type de dispositif devrait par ailleurs transcender le seul domaine de la TVA pour appréhender, dans une approche d'intégration complète des missions douanières et fiscales, des sujets connexes comme, par exemple, les droits de douanes ou les impôts directs, afin de renforcer l'intérêt d'une telle collaboration.

Au delà de cette approche générale, il importe également de donner à cette démarche une dimension opérationnelle, gage d'une efficacité renforcée, en définissant les modalités concrètes de collaboration entre les agents de terrain ainsi que les thématiques d'actions susceptibles d'être conduites conjointement ou de manière coordonnée.

Le séminaire a eu pour objectif de définir les bases d'un dispositif de collaboration entre les administrations des Douanes et des Impôts reposant sur un principe d'équilibre et de suivi des échanges afin d'en garantir l'efficacité et la pérennité.

### **2113. Groupe de travail sur l'élaboration du guide d'aide aux remboursements des crédits de TVA: deux réunions**

#### **21131. 1ère réunion – Bujumbura, Burundi - 13-15 avril**

L'Assemblée générale de Kinshasa du 25 mai 2015 a validé la mise en place d'un nouveau groupe de travail proposé par le Bureau exécutif, chargé d'élaborer un guide méthodologique d'« aide aux remboursements de crédits de TVA », afin de répondre aux besoins des pays membres qui rencontrent des difficultés en la matière.

Le remboursement de la TVA constitue une dérogation à la règle de droit commun du report de crédit. Cela nécessite la mise en place d'une procédure formalisée des demandes et de leur contrôle afin de sécuriser le processus. Le remboursement rapide et sans risque constitue un enjeu majeur pour les administrations fiscales.

#### **Les experts animateurs**

##### **M. Emile BITOUNGUI**

Inspecteur principal des Impôts, Chargé d'Etudes à la Division des Etudes de la Planification et des Réformes fiscales, Cameroun

##### **M. Laurent GRAVE,**

Administrateur des Finances publiques à la DGFIP, France

**33 participants**

**15 pays**

**1 OI (AFRITAC Centre)**

**Budget : 25 027,88 €**

L'objectif du groupe de travail a été d'élaborer un guide méthodologique d'aide à la gestion des remboursements de crédit de TVA en examinant les meilleures pratiques législatives et procédurales et en proposant les moyens de contrôle à mettre en œuvre, sans nuire à la célérité de l'instruction des demandes.

La réunion de Bujumbura s'est attachée à définir la méthodologie de la gestion des remboursements de crédit de TVA, à travers un exposé théorique des animateurs, la mutualisation de l'expérience de certains pays membres (Burundi, France, Sénégal) et des travaux en ateliers sur le cadre légal et procédural ainsi que le contrôle des demandes.

Elle a permis de finaliser et de valider le plan détaillé du guide et de définir le contenu des parties principales. A l'issue de cette réunion, il a été demandé à chaque participant de rédiger une ou plusieurs parties du guide. Les contributions des experts ont ensuite été agrégées par les animateurs pour rédiger une première ébauche du guide, soumise à leur relecture lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du GT à Madagascar en décembre (cf. infra §21132).

#### Les animateurs

**M. Jean KONE**, Chef de Bureau de contrôle spécialisé, Sénégal

**M. Ali GHEMRI**, Pôle Stratégie de développement et Finances publiques, Dakar

Budget : **9 680,61 €**

Le groupe de travail était constitué de douze pays, à raison d'un représentant par pays, et d'un expert du Pôle Stratégies de développement des Finances publiques (Pôle de Dakar - PNUD).

#### **Les pays et organisations membres du GT**

Burkina Faso	Madagascar
Burundi	Maroc
Cameroun	Niger
Côte d'Ivoire	RD Congo
France	Sénégal
Guinée	Tunisie
	Pôle Stratégie de développement et Finances publiques - Dakar

## 21132. 2ème réunion – Antananarivo, Madagascar – 7-9 décembre

Les travaux d'Antananarivo, qui ont été très constructifs et très productifs, ont permis de mener à son terme la réflexion, autorisant ainsi la finalisation du guide par les animateurs.

A l'issue de la réunion, les membres du GT ont arrêté la version définitive du guide. Il a été décidé d'illustrer largement le guide par le descriptif de la démarche de plusieurs pays, à des stades d'avancement différenciés, afin de faire profiter les membres du CREDAF de leur expérience, y compris des difficultés rencontrées.

Les travaux du GT sont présentés lors du colloque de Libreville de mai 2016.

### Les animateurs

**M. Jean KONE**, Chef de Bureau de contrôle spécialisé, Sénégal

**M. Ali GHEMRI**, Pôle Stratégie de développement et Finances publiques, Dakar

Budget : **9 604,74 €**

## 2114. Un séminaire de formation de formateurs : accompagnement du guide d'aide sur l'évaluation des dépenses fiscales – Niamey, Niger – 9-11 septembre

Afin de permettre la mise en œuvre du guide annuel produit par chaque groupe de travail, le CREDAF organise chaque année un séminaire de formation de formateurs. Ce séminaire, réservé aux membres du CREDAF, alterne les séances plénières et les travaux pratiques en ateliers afin de permettre aux participants d'appréhender le guide et de mettre en place, de retour dans leurs pays respectifs, la formation du personnel de leur administration en vue d'une diffusion optimale du guide.

Le guide élaboré par un groupe de travail du CREDAF propose une démarche d'accompagnement des pays membres qui souhaitent s'engager dans une démarche d'évaluation de leur politique publique fondée sur les dépenses fiscales et d'apporter à leurs services le soutien nécessaire. Les dépenses fiscales sont des mesures incitatives qui impactent significativement le budget de l'État, dans la mesure où il renonce volontairement à une partie de ses recettes fiscales pour soutenir le secteur productif ou social. Ces mesures de faveur sont à l'origine de charges importantes pour l'État.

Or, dans la plupart des pays, aucun chiffrage n'est disponible pour une connaissance fine de leur coût et des gains qui peuvent être attendus. Il est donc nécessaire pour l'État d'avoir une meilleure lisibilité sur les exonérations accordées et sur leur impact sur les finances publiques.

L'élaboration du présent guide revêt un intérêt majeur pour les Etats membres du CREDAF, dont beaucoup sont engagés depuis quelques années dans une dynamique de réforme des finances publiques. Il a pour but de doter les pays membres d'un outil méthodologique permettant à chacun de s'en inspirer afin d'évaluer le manque engendré par les dépenses fiscales sous toutes ses formes.

La mission qui a été confiée au groupe de travail est de produire un guide pratique, didactique, pragmatique et utilisable par tous les pays, quelle que soit leur expérience. Il doit être un outil au service des pays membres du CREDAF, pour permettre un usage immédiatement opérationnel. Il n'a pas pour objectif de fournir des formules de calcul mécaniquement applicables mais bien une ligne de conduite qui rappelle la finalité et la méthodologie de l'évaluation des dépenses fiscales.

### Les animateurs

**M. Christian VALENDUC**, Conseiller général des Finances, Belgique

**M. Saïd NOUMIR**, Chef de Service des Statistiques et des Prévisions Fiscales, Maroc

**24** participants

**17** pays

Budget : **17 679,05 €**

Il comprend trois parties : Définitions et enjeux de l'évaluation des dépenses fiscales (I) ; Définition du système de référence (II) ; Processus d'évaluation (III). La session de formation a visé à accompagner l'appropriation du guide et de la démarche proposée par :

- la présentation détaillée du contenu du guide ;
- la mise en lumière des aspects stratégiques ;
- des travaux pratiques sur la définition du système de référence et sur les méthodes de collecte des données.

Une mallette pédagogique dématérialisée a été remise à chaque participant à l'issue du séminaire. Les travaux du GT ont ensuite été présentés lors du colloque de Kinshasa (RD Congo) en mai 2015.

## **212. Les autres missions du secrétariat général du CREDAF**

Au cours de l'année 2015, les membres du Secrétariat général ont participé à plusieurs événements internationaux organisés par des institutions partenaires, auprès desquels ils ont représenté le CREDAF.

- Février, 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail Initiative Afrique, Paris ;
- Février, 2<sup>ème</sup> réunion régionale de consultation BEPS, Libreville ;
- Mars, participation au Forum mondial sur les prix de transfert (OCDE) et signature du partenariat entre le CREDAF et l'OCDE le 16 mars 2015, Paris ;
- Juin, Atelier sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales organisé par l'Association Parlementaire du Commonwealth au Royaume-Uni, en partenariat avec l'OCDE et le Forum mondial ;
- Octobre, 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail Initiative Afrique et 8<sup>ème</sup> Forum sur la transparence et l'échange de renseignements à usage fiscal, (OCDE), Barbade ;
- Novembre, groupe de travail n°9 sur la TVA ; 5<sup>ème</sup> réunion plénière du groupe de travail « Fiscalité et développement » (OCDE), Paris ;
- Décembre, atelier de la Francophonie économique, (OIF), Dakar.

Par ailleurs, ont également eu lieu :

- réunion de Bureau à Paris (29 juin) ;
- accueil à Paris des animateurs dans le cadre des réunions préparatoires pour la mise en place des actions organisées par le secrétariat général (séminaires et groupes de travail) ;
- participation à plusieurs réunions avec le commissaire aux comptes ;
- accueil des représentants des administrations fiscales des pays membres du CREDAF lors de leur passage à Paris.

## **213. Point particulier sur certaines actions menées en 2015 dans le cadre du partenariat avec l'OCDE**

L'OCDE est l'organisation internationale la plus influente et la plus active en matière de fiscalité internationale, qu'il s'agisse de politique fiscale ou d'administration fiscale. Le directeur du CPAF<sup>1</sup>, M. Pascal SAINT-AMANS, a proposé au Secrétaire général du CREDAF la signature d'un protocole de coopération pour formaliser les relations qui se sont déjà installées entre le CREDAF et l'OCDE.

Après consultation du Bureau exécutif, l'accord de coopération a été signé par M. Pascal Kouakou ABINAN, Président du CREDAF, et M. Pascal SAINT-AMANS, le 16 mars 2015 à Paris, en présence d'une trentaine d'invités représentant les pays membres du CREDAF, l'UEMOA et l'OCDE.

Le partenariat concrétise la coopération déjà existante avec l'OCDE, qui s'est renforcée fortement en fin d'année, celle-ci sollicitant systématiquement le CREDAF comme partenaire représentant les pays francophones pour participer à ses travaux. Dans le cadre de la coopération entre le CREDAF et l'OCDE, notre organisation est de plus en plus visible en participant à l'ensemble des projets et travaux initiés par l'OCDE, d'importance majeure pour nos membres. C'est ainsi que le CREDAF a été associé aux actions suivantes en 2015 :

- **Projet Initiative Afrique** : aujourd'hui, le défi pour les pays consiste à libérer tout le potentiel de l'échange de renseignements à des fins fiscales au niveau national et à sensibiliser les dirigeants concernés dans les pays africains aux avantages qu'il peut offrir. Le présent projet est une réponse à ce défi. Le projet est piloté par un groupe de réflexion sur l'Afrique composé de représentants de l'ATAF, du CREDAF, du Forum mondial, de l'OCDE, du Groupe de la Banque mondiale et de membres africains du Forum mondial.

- **Projet Statistiques des recettes publiques en Afrique** : conformément au souhait exprimé par les membres du Bureau lors de sa réunion du 27 juin 2014, le CREDAF participe à ce projet qui représente un enjeu majeur pour les pays membres du CREDAF d'Afrique francophone, pour améliorer la comparabilité, la qualité et l'accessibilité des statistiques des recettes publiques disponibles. Disposer d'un outil de mesure des recettes publiques et pouvoir apprécier l'évolution et l'efficacité des politiques suivies grâce à des statistiques comparables, fiables et accessibles répond aux préoccupations exprimées par nos membres, qui peuvent en tirer un grand profit.

Par ailleurs, le CREDAF a réuni un groupe de travail en 2014 pour élaborer un guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales qui est présenté lors du présent colloque. La démarche au regard des dépenses fiscales n'a de sens que si les pays ont également une connaissance aussi précise que possible de leurs recettes et que des comparaisons peuvent être établies.

Ce projet a abouti en 2016 avec la parution de la première édition des statistiques fiscales en avril 2016, dans laquelle le CREDAF est expressément mentionné avec son logo.

- **Inspecteurs des impôts sans frontières** : le CREDAF est membre du Board depuis février 2015.
- **Groupe de travail sur l'élaboration d'une boîte à outils sur les comparables en matière de prix de transfert** : le développement de la boîte à outils est mené par le Groupe de la Banque mondiale et par le Secrétariat de l'OCDE, en coopération avec le Fonds monétaire international, les Nations Unies et les organisations fiscales régionales, dont le CREDAF, en s'appuyant sur le savoir-faire, l'expérience et l'expertise de ces organisations.

L'objectif est de renforcer l'engagement des organisations internationales pour soutenir les pays en développement face aux difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à des données comparables aux fins d'analyses des prix de transfert, ainsi que pour identifier des approches alternatives en l'absence de telles données.

- **Groupe de travail BEPS** : dans le cadre du dialogue approfondi et structuré engagé par l'OCDE avec les pays partenaires pour les impliquer dans le projet BEPS, et dans le prolongement des consultations organisées conjointement par l'OCDE et le CREDAF qui ont réuni les pays francophones, un groupe de travail sur le BEPS d'une dizaine de membres a été constitué par le CREDAF, en accord avec son Président, M. ABINAN. Sa constitution a répondu au besoin exprimé par de nombreux pays francophones d'engager des travaux techniques sur les thèmes du projet BEPS jugés prioritaires par les pays membres du CREDAF, afin d'alimenter les différents travaux en cours au sein des Groupes de travail de l'OCDE avec des notes et commentaires reflétant les préoccupations communes de ces pays.

Afin d'en optimiser l'efficacité et de garantir la circulation et la remontée de l'information au sein des pays membres du CREDAF, le Secrétariat général a également sollicité les pays membres pour qu'ils désignent un référent BEPS aux fins de créer un réseau des référents qu'il animera. La combinaison de la création du GT BEPS et de l'animation de ce réseau de référents BEPS doit permettre aux membres francophones du CREDAF de porter leurs points de vue auprès de l'OCDE dans le cadre des travaux en matière de BEPS.

Ce dispositif doit permettre de porter le point de vue des pays francophones et de coopérer pleinement et efficacement avec l'OCDE en participant activement à ses travaux sur le sujet "BEPS". Cette proposition a recueilli l'approbation de Pascal ABINAN et a été saluée lors de la restitution des réunions de consultation BEPS dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la Fiscalité et le développement de l'OCDE du 18 mars 2015.

La première conférence téléphonique s'est tenue le 7 mai 2015. La dernière s'est tenue en novembre, à Paris (OCDE), en présence de M. Pascal St Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. Les travaux ont donné lieu à la production de quatre notes qui ont été mises en ligne sur le site du CREDAF. Il a été convenu de poursuivre la réflexion dans le cadre des mesures post BEPS, en travaillant plus particulièrement sur deux boîtes à outils :

- ✓ la documentation des prix de transfert d'une part,
  - ✓ et les transferts indirects d'actifs d'autre part.
- **Atelier sur la fraude et l'évasion fiscales** : l'OCDE a été invitée à collaborer avec l'Association parlementaire du Commonwealth-Royaume-Uni dans l'animation d'un important atelier de 2 jours axé sur la fraude et l'évasion fiscales.

L'événement lui-même était destiné aux parlementaires de toute l'Afrique (y compris des pays francophones) et s'est déroulé à Londres (Westminster) les 8 et 9 Juin 2015. Dans ce cadre, l'OCDE a souhaité associer le CREDAF à cet événement. La participation du CREDAF à cette réunion aux côtés du Forum mondial a permis de donner un aperçu de son travail avec l'Afrique francophone sur la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Ce partenariat valorise et renforce l'image du CREDAF en le rendant plus visible dans un environnement international qui comprend de nombreuses autres organisations internationales. L'apport technique du CREDAF à ses membres et sa représentation de pays francophones en font un partenaire désormais incontournable auprès d'organisations comme l'OCDE.

Le CREDAF est d'ailleurs en mesure de recueillir en 2016 les fruits de ses efforts réalisés dans le cadre de ce partenariat. En effet, dans un courrier du 18 avril dernier, M. Pascal St Amans se félicite de la coopération mise en place entre le CREDAF et l'OCDE et propose au CREDAF de devenir Observateur au Comité des Affaires Fiscales. C'est une reconnaissance du travail accompli et de la montée en gamme de notre association qui est de plus en plus sollicitée par l'OCDE depuis l'accord de coopération signé l'an dernier, mais également par d'autres partenaires (CIAT, Pôle de Dakar, OIF...).

Ce statut d'Observateur au Comité des Affaires Fiscales assurerait au CREDAF et à ses membres une visibilité accrue, aux côtés de l'ATAF et du CIAT. Elle permettrait également un accès facilité aux organisations internationales déjà présentes (ONU, FMI, Banque mondiale...) mais cela ne sera possible que si les membres montrent leur force à l'OCDE en participant activement aux divers travaux de cette organisation et en répondant en nombre aux diverses sollicitations (questionnaires, adhésion au cadre inclusif...), pour montrer le poids que représente le CREDAF et faire ainsi en sorte que la voix des pays francophones du CREDAF soit entendue et prise en compte.

## 22 Le rapport financier 2015 (les sommes sont exprimées en euros)

Ne figurent pas dans les dépenses, la rémunération des trois agents mis à la disposition du CREDAF par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France, ni les dépenses liées au siège social du CREDAF prises en charge par celle-ci (locaux, téléphone fixe, reprographie...).

Par ailleurs, il est rappelé que le mandat de commissaire aux comptes n'est pas rémunéré. Seuls les frais de déplacement sont pris en charge par le CREDAF.

### 221. La situation financière au 31 décembre 2015

Le tableau ci-après présente la situation "patrimoniale" (comptes de trésorerie et réserves) du CREDAF au 31 décembre 2013, 2014 et 2015 :

Situation au			
ACTIF	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
<i>1- Comptes de trésorerie</i>			
Compte bancaire	912,45	20 507,69	49 140,07
Compte espèces	1 180,93	507,22	443,94
Livret A	51 417,77	32 707,44	75 474,57
Devises (CAD)	24 127,95	0	0
<b>Total 1</b>	<b>77 639,10</b>	<b>53 722,35</b>	<b>125 058,58</b>
<i>2- Comptes de placement</i>			
Titres	153 349,24	132 625,33	109 646,43
Liquidités			
<b>Total 2</b>	<b>153 349,24</b>	<b>132 625,33</b>	<b>109 646,43</b>
<b>Total actif (1+2)</b>	<b>230 988,34</b>	<b>186 347,68</b>	<b>234 705,01</b>
PASSIF	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
<i>Cartes de crédit</i>	10 010,88	1 849,09	226,79
<b>Total passif</b>	<b>10 010,88</b>	<b>1 849,09</b>	<b>226,79</b>
<b>Situation patrimoniale au 31/12 (Actif - Passif)</b>	<b>220 977,46</b>	<b>184 498,59</b>	<b>234 478,22</b>

La situation patrimoniale s'est améliorée de 49 979,63 € par rapport à 2014, grâce à une subvention du Ministère des affaires étrangères (MAE) français de 50 000 € versée en cours d'année.

En effet, la situation financière « précaire » de l'association relevée régulièrement en raison d'une part, de la modicité des cotisations appelées et d'autre part, des arriérés de cotisation à un niveau qui reste élevé, a conduit le Secrétaire général à rechercher des financements externes pour assurer la poursuite des activités du CREDAF.

Les contacts avec le MAE de la France ont permis de bénéficier d'un appui financier sans précédent dans le cadre d'un partenariat triennal visant à renforcer les capacités des administrations africaines dans la maîtrise de leurs bases fiscales. Le protocole, signé le 27 août 2015, a prévu l'octroi d'une subvention de 150 000 €, répartie sur trois ans (2015 – 2017). Celle-ci a été soumise aux membres du Bureau exécutif pour avis et signée avec l'accord du Président et des membres du Bureau, consultés par messagerie (cf. le protocole joint en annexe). La première tranche a été versée en octobre 2015.

Cette somme a permis, d'une part, de ne pas procéder au prélèvement sur les réserves de 11 040 € voté lors de l'AG de Kinshasa et, d'autre part, de reconstituer une partie des réserves affectées précédemment par des prélèvements sur celles-ci (31 720 € en 2014) pour financer l'ensemble des activités programmées.

L'attention des membres est appelée sur la situation de l'association car ce résultat ne doit pas occulter sa fragilité financière hors subvention et régularisation des arriérés de cotisations

La ligne « Cartes de crédit » au passif correspond aux dépenses effectuées avec des cartes à débit différé, payées en décembre 2015 et débitées effectivement en janvier 2016.

Par ailleurs, le CREDAF a cédé le 30 avril 2015 la totalité de ses titres obligataires CSA 4,30% (nombre : 22 550 ; prix par titre : 1€) arrivés à l'échéance. Celle-ci a donné lieu à un encaissement de 22 550 €, générant une moins-value de 27,74 €.

## **222. L'exécution budgétaire 2015**

Le tableau présenté ci-dessous détaille les différents postes du budget 2015 ; il permet de comparer les montants des recettes et des dépenses prévisionnelles avec les sommes effectivement perçues ou dépensées.



RECETTES	EXECUTION 2015	EXECUTION 2015 hors AIST	PREVISIONS 2015	Ecart/prévisions
<b>1. Recettes attendues</b>				
11. Cotisations de l'année	78 28,64	78 28,64	96 64	-18 135
12. Remboursement dépenses de secrétariat	4 794,44	4 794,44	4 000	-20 001
13. Contributions de l'année	44 659,00	44 659,00	64 660	-20 001
<b>Total 1</b>	<b>127 782,08</b>	<b>127 782,08</b>	<b>165 224</b>	<b>-37 342</b>
<b>2. Revenus de placement</b>				
21. Plus-value sur cession de titres	-27,74	-27,74		
22. Dividendes, intérêts	2 184,39	2 184,39	2 500	-316
<b>Total 2</b>	<b>2 156,65</b>	<b>2 156,65</b>	<b>2 500,00</b>	<b>-343,35</b>
<b>3. Recettes exceptionnelles</b>				
31. Remboursement de frais	398,40	398,40		398,40
32. Avance de cotisations	17 280,00	17 280,00		17 280
33. Arriérés de cotisations	13 097,01	13 097,01	7 500	5 597
34. Autres recettes Subvention MAE France	50 000,00	50 000,00		50 000,00
35. Autres remboursements				0,00
36. Prélèvement réserve	0,00	0,00	11 040	-11 040
<b>Total 3</b>	<b>80 775,41</b>	<b>80 775,41</b>	<b>18 540</b>	<b>62 235</b>
<b>Total recettes (1 à 3)</b>	<b>210 714,14</b>	<b>210 714,14</b>	<b>186 264</b>	<b>24 450</b>
<b>DEPENSES</b>				
<b>1. Investissement</b>				
11. Locaux				0,00
12. Informatique	109,99	76,99	500	-423
13. Matériel			500	-500
14. Mobilier				0,00
<b>Total 1</b>	<b>109,99</b>	<b>76,99</b>	<b>1 000</b>	<b>-923</b>
<b>2. Fonctionnement</b>				
<u>21. Frais actions colloques, séminaires, GT</u>				
Séminaires	68 206,00	68 206,00	82 000	-13 794
Groupes de travail	19 285,35	19 285,35	23 000	-3 715
Colloques	32 724,26	32 724,26	33 000	-276
Formation de formateurs	17 679,05	17 679,05	23 000	-5 321
Autres événements internationaux	3 797,07	3 797,07	13 000	-9 203
<b>Total 21</b>	<b>141 691,73</b>	<b>141 691,73</b>	<b>174 000</b>	<b>-32 308</b>
<u>22. Frais de gestion</u>				
Télécommunications	2 197,21	1 550,97	3 000	-1 249
Pharmacie	183,24	157,22	50	107,22
Petit matériel	0,00	0,00	200	-200,00
Informatique	4 573,73	3 851,83	3 300	551,83
Fournitures de bureau	248,91	175,70	500	-324,30
Entretien	0,00	0,00	50	-50,00
Remboursements frais	295,00	208,23		
Documentation, impression	2 744,25	1 937,11	2 500	-563
Cadeaux	20,50	20,50	500	-480
<b>Total 22</b>	<b>10 262,84</b>	<b>7 901,56</b>	<b>10 700</b>	<b>-2 798</b>
<u>23. Secrétariat exécutif</u>				
Indemnités et déplacements	2 700,00	2 700,00	4 000	923
Autres dépenses	3 104,68	2 223,07		
Missions. Réceptions	624,70	516,58	1 800	-783
Frais de transport	0,00	0,00		
<b>Total 23</b>	<b>6 429,38</b>	<b>5 439,65</b>	<b>5 800</b>	<b>140</b>
<u>24. Membres du CREDAF</u>				
Autres dépenses	0,00	0,00	100	-100
Missions. Réceptions	81,80	57,74	200	-142
<b>Total 24</b>	<b>81,80</b>	<b>57,74</b>	<b>300</b>	<b>-242,26</b>
<u>25. Frais bancaires</u>				
Commissions et frais de change	1 549,32	1 549,32	1 800	-251
Autres frais bancaires	365,22	365,22	700	-334,78
<b>Total 25</b>	<b>1 914,54</b>	<b>1 914,54</b>	<b>2 500</b>	<b>-585</b>
<u>26. Divers</u>				
<b>Total 26</b>	<b>43,07</b>	<b>43,07</b>		
<b>Total 2</b>	<b>160 233,36</b>	<b>157 048,29</b>	<b>192 200,00</b>	<b>-35 966,64</b>
<b>Total dépenses (1 et 2)</b>	<b>160 533,35</b>	<b>157 252,28</b>	<b>193 200,00</b>	<b>-36 667,72</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>50 180,79</b>	<b>53 461,86</b>	<b>-7 935,92</b>	<b>60 524,78</b>

L'exécution budgétaire au titre de l'année 2015 appelle les observations suivantes :

## **2221. Les recettes**

### *Cotisations et contributions attendues*

Les recettes attendues (cotisations et contributions, hors les remboursements de dépenses de secrétariat) sont supérieures à celles de 2014 (122 987,64 pour 101 177,73 €). Elles tiennent compte du relèvement partiel (par tiers) du niveau des cotisations décidé par l'Assemblée générale d'Abidjan en 2014.

Il est rappelé que la contribution du Canada est versée en devises pour un montant de 35 000 \$ CAN et qu'en conséquence, son équivalent en Euros diffère chaque année en fonction du taux de change (22 079,79 € encaissés en 2016 pour 24 659 € en 2015).

Au 31 décembre 2015, 24 pays étaient à jour dans le règlement de leur cotisation (24 en 2014). Parmi les 6 pays en retard au 31 décembre :

- 1 l'était pour 5 années, soit un montant dû de 12 500 € ;
- 1 l'était pour 4 années, soit un montant dû de 10 000 € ;
- 3 l'étaient pour 2 années, soit un montant total dû de 16 013,96 € ;
- 1 l'était pour une année, soit un montant de 3 500 € (réglés le 2 mars 2016).

Au jour du rapport, la situation des arriérés de paiement des cotisations continue de s'améliorer progressivement grâce notamment à une politique de relance active et régulière auprès des membres (54 601,56 € en 2012 et 47 000 € en 2013), le montant des arriérés s'établissant à 38 513,96 € (41 500 € en 2014). Ce montant reste toutefois élevé.

NB : Deux pays restent à devoir 60 € pour l'un (20€ pour chacune des trois dernières années de cotisations) et 17,56 € pour l'autre, correspondant aux frais bancaires. Ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des arriérés dus (ils devraient être régularisés sans difficulté).

**Rappel** : les cotisations sont appelées nettes de frais. Les frais bancaires sont ainsi à la charge du pays membre et non à celle du CREDAF. Les cotisations effectivement perçues par le CREDAF ne doivent donc pas être amputées de frais.

Les retards de versement des cotisations des pays sont surtout conjoncturels (changement de DG, de ministre...) et devraient être régularisés dès l'amélioration de la situation. La politique concernant le traitement des arriérés est menée de façon différenciée et adaptée aux situations des pays concernés, pour tenir compte notamment d'un contexte politique ou administratif interne, souvent à l'origine des arriérés.

Leur suivi est assuré régulièrement. Des propositions d'échelonnement sont faites par le Secrétariat général pour faciliter la régularisation des situations des pays. Celui-ci procède aux relances nécessaires tout en appliquant un traitement adapté en fonction des pays. Des relances régulières sont effectuées pour ceux dont la situation politique est stable. Une action plus compréhensive est menée pour les pays traversant un épisode institutionnel difficile, l'objectif restant de diminuer le volume des arriérés. Les pays sont contactés pour examiner les modalités de versement de leurs cotisations, en proposant des plans de règlement pour en faciliter le paiement. Les démarches entreprises ont permis de recouvrer 13 097,01 € d'arriérés de cotisations en 2015 (un pays a régularisé quatre années de cotisations).

Ainsi, les contacts avec les pays reliquataires ont permis d'obtenir de certains l'engagement de régulariser leur situation et devraient aboutir au règlement progressif des cotisations restant dues :

- Sao Tome s'est engagée à régulariser partiellement, mais significativement, sa situation en ramenant le montant de ses arriérés de 14 039 € (2014) à 5 513,96 € en 2015 et à poursuivre ses efforts en 2016 ;

- La Guinée Bissau et le Secrétaire général ont conclu un plan de règlement en vue de régulariser l'ensemble des sommes dues au titre des années 2008 à 2012. Les paiements s'échelonnent de mai à décembre 2016, à raison de 2 500 € par mois.

- Le Tchad a procédé au versement de sommes dues pour 8 000 € en février 2016, mais ce montant n'a pu être encaissé par le CREDAF en raison d'une erreur sur son numéro de compte. Ce pays a assuré le Secrétaire général que la procédure de régularisation est en cours, par un message électronique reçu en avril 2016.

#### **Recettes exceptionnelles :**

Au 31 décembre 2015, 4 pays avaient déjà versé la cotisation 2016 pour un montant de 17 480 € (10 813 € en 2013).

- La ligne 12 « Remboursement de dépenses de secrétariat » (4 794,44 €) correspond au remboursement :
  - par la chargée de mission de frais d'un montant de 493,60 €, payés par le CREDAF, pour sa participation au 7<sup>ème</sup> Forum OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui s'est tenu les 28 et 29 octobre 2014 à Berlin ;
  - par l'AIST des dépenses de secrétariat communes aux deux associations (cf. §2222 *infra*) :
    - ✓ du solde dû par l'AIST au titre du remboursement de dépenses communes CREDAF/AIST de l'année 2014, pour 845,93 € ;
    - ✓ de l'acompte de l'AIST pour 3 454,91 € en décembre 2015 ; pour information, après prise en compte de tous les éléments au 31 décembre 2015, il s'avère que la somme due s'élève à 3 407,82 €, soit un trop-versé de 47,09 € (cf. §2222 *infra*).

#### **2222. Les dépenses**

A titre liminaire, il est rappelé que, depuis que le secrétariat général du CREDAF et celui de l'AIST sont assurés par une même équipe (juin 2011), certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement sont communes aux deux associations. Par souci de simplification, le CREDAF assume l'ensemble de ces dépenses et l'AIST lui rembourse sa quote-part.

Ainsi, conformément à la décision du Bureau exécutif en sa réunion du 29 juin 2012, un état de répartition des dépenses communes a été établi par le Secrétaire général et soumis à la validation des commissaires aux comptes de l'AIST et du CREDAF. Ainsi, l'AIST a réglé le solde de la facture des dépenses communes dues au titre de 2014 (845,93 €).

Le montant des dépenses 2015 n'ayant pas pu être calculé avant la fin de l'exercice budgétaire, une avance de 3 454,91 € a été demandée à l'AIST (comptabilisée en « Recettes exceptionnelles »). Après prise en compte définitive de l'ensemble des dépenses, il s'avère que le montant dû par l'AIST s'élève à 3 407,82 €, soit un trop-versé par l'AIST de 47,09 €. Au jour de la rédaction du présent document, ce montant a été reversé par le CREDAF par virement en date du 7 mai 2016.

Les montants qui sont commentés ci-après sont ceux qui figurent dans la colonne « Exécution 2015 hors AIST », c'est-à-dire hors la quote-part des dépenses communes remboursées par l'AIST.

### **Investissement :**

Les dépenses correspondent au renouvellement de la protection Internet AVAST Security du Secrétariat général.

### **Fonctionnement :**

#### **Les frais de colloque, séminaires, GT et événements internationaux :**

Ces dépenses s'élèvent à 141 691,73 € (178 242,11 € en 2014). Elles représentent l'essentiel (88 %) des dépenses de fonctionnement et se maintiennent au niveau de 2014 (89 %).

Elles sont en diminution par rapport au prévisionnel (174 000 €), en raison principalement de la participation moindre de délégués enregistrée aux actions de l'année (annulation de participations, notamment en raison de difficultés d'obtention de visa ou d'obligations professionnelles de dernière minute). Par ailleurs, les événements internationaux auxquels le Secrétaire général a participé se sont déroulés essentiellement à Paris (OCDE), économisant ainsi les frais de déplacement.

- A la ligne « Dépenses de fonctionnement – Colloque », les dépenses relatives au colloque 2015 à Kinshasa sont au niveau de la prévision autorisée par l'Assemblée générale (32 724,26 € pour 33 000 € prévus). Il est signalé que cela a été possible grâce à la prise en charge du surplus de dépenses par la RD Congo.

N.B. : Les dispositions de prise en charge financière des participants aux séminaires par le CREDAF, qui finance 4 nuitées en pension complète depuis 2006, ont été appliquées à toutes les actions organisées en 2015.

**Les frais de gestion** s'élèvent à 10 262,84€ (12 048,25 € en 2014), soit au niveau du prévisionnel approuvé en 2015 (10 100 €).

Il convient de rappeler l'importante contribution de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France qui prend en charge une partie substantielle du montant réel des postes « télécommunications » et « documentation et impression ». Le CREDAF ne supporte pas non plus de dépenses de loyers ni de salaires, ceux-ci étant assumés également par la DGFIP.

#### **Le secrétariat exécutif :**

Les dépenses du Secrétariat exécutif (indemnités et déplacements, missions...) sont en diminution par rapport à l'an passé (6 429,38 € pour 7 518,46 € en 2014). Elles comprennent notamment, au poste « Autres dépenses », les gratifications versées au stagiaire de Sciences Po Paris qui a renforcé le Secrétariat général au deuxième semestre 2015.

### **2223. Le solde budgétaire.**

Le solde budgétaire qui ressort de la colonne « Exécution 2015 », (qui inclut les dépenses communes avec l'AIST), s'établit à 50 380,79 €. Le solde corrigé des dépenses remboursées par l'AIST, qui figure dans la colonne « Exécution 2015 hors AIST » et qui représente les opérations du CREDAF moins la quote-part de l'AIST dans les dépenses communes, est de 53 788,86 €.

Cette situation est essentiellement due grâce à la subvention du MAE de la France, ainsi qu'au relèvement partiel des cotisations (cf. le commentaire *supra* au « **221. La situation financière au 31 décembre 2015** »).

### **223. Le rapport du commissaire aux comptes.**

Le rapport établi par M. Laurent ROUSSEAU, commissaire aux comptes du CREDAF, est reproduit ci-après dans son intégralité.

# CREDAF – Exercice comptable 2015

## Rapport du Commissaire aux comptes

Le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) est une association à caractère international, constituée le 13 mai 1982 à Yaoundé (Cameroun), dont l'organisation et le fonctionnement sont actuellement définis par les statuts et le règlement intérieur tels que modifiés en mai 2006.

Par décision prise le 16 mai 2011, renouvelée chaque année, l'assemblée générale m'a nommé commissaire aux comptes du CREDAF.

En exécution de cette mission, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du CREDAF ;
- Les vérifications et les informations spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétaire général, également trésorier.

Il m'appartient de certifier ces comptes sur la base de l'audit réalisé sur place.

### I- Certification des comptes annuels

J'ai effectué un audit selon les normes qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A cet égard, il est rappelé qu'un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Depuis une décision prise en réunion de bureau, le 17 septembre 2004, la comptabilité du CREDAF est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou des « encaissements et décaissements »).

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le secrétaire général tient la comptabilité. A cet effet, il comptabilise les opérations au moyen du logiciel « Money », lequel permet de tenir le livre-journal et de centraliser les écritures.

En 2015, l'activité du CREDAF a généré un bénéfice comptable de 50 380,79€ (pour mémoire, le résultat comptable 2014 était déficitaire pour 46 056,74€ ).

Ce résultat prend en compte des éléments qui ne trouvent pas leur fait générateur dans l'exercice 2015, à savoir des avances de cotisations encaissées sur l'exercice pour un montant de 17 480€ et des arriérés de cotisations pour un montant de 13 097,01€. Par ailleurs, en application du principe des recettes perçues et des dépenses payées, le résultat ne tient pas compte des cotisations 2015 payées d'avance au cours des années antérieures (soit 10 813€).

Sans le versement de la subvention de 50 000€ par le Ministère français des affaires étrangères, le bénéfice comptable se serait élevé à 380,79€ soit une situation plus favorable que celle du budget prévisionnel 2015 qui envisageait un prélèvement sur les réserves de 11 040€ pour être à l'équilibre (cf. AG de Kinshasa).

A la clôture de l'exercice 2015, 6 pays membres ont une dette vis-à-vis du CREDAF pour un montant total de 42 000€ environ, représentant le paiement de 15 cotisations portant sur les années 2008 à 2015.

La situation financière nette du CREDAF s'élève à 234 478,22€ au 31 décembre 2015, dont 97 292,31€ sous forme de titres de placement (il s'agit de la valeur d'achat des titres dont la valeur liquidative au 31 décembre 2015 s'élève à 109 646,43€, soit une plus-value latente de 12 354,12€) et 75 474,57€ sous forme d'épargne réglementée (livret d'épargne ouvert en 2009).

Les réserves du Centre représentent environ 16 mois de fonctionnement (le calcul étant effectué sur la moyenne des dépenses payées au cours de la période 2011-2015). Toutefois, si l'on fait abstraction de la subvention de 50 000€ perçue en 2015, la couverture des dépenses passe de 16 à 12 mois.

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses ont été intégralement vérifiées et le rapprochement bancaire a été réalisé de manière exhaustive. De même, les espèces ont été comptées et comparées au compte « Caisse ».

Ces différents pointages n'ont pas révélé d'anomalie.

Fort de ce constat, j'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

**En conséquence, je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale du CREDAF à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2015.**

## **II- Vérifications et informations spécifiques**

Au titre de l'exercice 2015, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le contrôle des dépenses communes CREDAF-AIST fait apparaître un trop versé de 47,09€ à rembourser en 2016, par le CREDAF à l'AIST.

**Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du secrétaire et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels.**

A Paris, le 6 mai 2016.



Le commissaire aux comptes

Laurent ROUSSEAU

**Résolution n° 1 : Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de donner quitus au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2015.**

## 3. Les perspectives de travail pour 2016

---

### 31. Le projet de programme d'activité

Deux thèmes ont été proposés au Bureau exécutif lors de sa réunion du 29 juin 2015, pour le colloque de 2016, parmi les propositions revenant régulièrement dans les recensements faits par le secrétariat général à l'issue des événements qu'il organise : « le recouvrement » et « les ressources humaines ». C'est ce dernier qui a été retenu, avec l'objectif d'y traiter quatre points : le recrutement, la formation, la rémunération et la déontologie.

Le Bureau exécutif propose à l'Assemblée générale de compléter la réflexion qui sera menée au cours du colloque de Libreville par un séminaire d'approfondissement, sur le thème « La formation : outil de renforcement des capacités et d'accompagnement des réformes », qui traitera le sujet de façon plus concrète et plus pratique, pour les responsables des structures en charge de la mission de formation.

Le Bureau propose à l'Assemblée générale d'organiser un séminaire de formation sur les prix de transfert et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

En outre, le Bureau propose à l'Assemblée générale d'organiser un séminaire de formation de formateurs consacré à l'accompagnement du guide d'aide aux « remboursements de crédits de TVA », afin de donner une suite concrète aux travaux du groupe d'experts du CREDAF.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée générale de confier l'élaboration d'un guide méthodologique sur « la fiscalité des industries extractives » au prochain groupe d'experts.

Compte tenu de la date de la réunion de l'Assemblée générale, le Bureau exécutif a autorisé le Secrétaire général à engager les actions du 1<sup>er</sup> trimestre. Ainsi, plusieurs événements se sont tenus : le séminaire de formation sur les prix de transfert et l'échange de renseignements à des fins fiscales, la première réunion du GT chargé d'élaborer un guide sur la fiscalité des industries extractives. Par ailleurs, la troisième réunion de consultation sur le projet BEPS de l'OCDE a été organisée à Dakar (Sénégal), en partenariat avec l'OCDE, en marge du séminaire sur les prix de transfert et l'échange de renseignements.

En marge de ces actions du programme d'activité, le CREDAF a été invité :

- ✓ par l'OCDE au groupe de travail sur la fiscalité et le développement sur le BEPS le 1<sup>er</sup> mars 2016 et à la 5<sup>e</sup> réunion annuelle du Forum mondial sur les prix de transfert, les 2 et 3 mars 2016 ;
- ✓ par le CIAT, pour sa cinquantième Assemblée générale. Le CIAT a également associé le CREDAF dans les travaux menés à cette occasion en invitant son Secrétaire général à modérer la session sur « Ressources humaines et modernisation des administrations fiscales ».

Les dates de tenue de ces actions ont été fixées en collaboration avec les pays membres qui se sont proposés lors de l'Assemblée générale de Kinshasa pour accueillir un événement en 2016.

Le programme d'activité pour 2016 proposé à la validation de l'Assemblée générale est présenté dans le tableau suivant :

EVENEMENT	DATE	LIEU	THEME
Séminaire de formation en partenariat avec l'OCDE	15-19 février	Sénégal	Documentation prix de transfert, évaluation des risques et régime de protection – L'échange de renseignements (automatique/à la demande)
Réunion de consultation BEPS en partenariat avec l'OCDE	22-23 février	Sénégal	Consultation des pays francophones sur le plan d'action BEPS
Groupe de travail 2016 1 <sup>ère</sup> réunion	11-13 avril	Haïti	Elaboration d'un guide d'aide méthodologique sur la «Fiscalité des industries extractives»
Assemblée générale	23 mai	Gabon	
Colloque	23 - 26 mai	RDC	Quelles stratégies RH pour une administration moderne et efficace ?
Réunion du Bureau exécutif	1 <sup>er</sup> juillet	France	
Séminaire de directeurs	25-27 juillet	Guinée	La formation : outil de renforcement des capacités et d'accompagnement des réformes
Séminaire de formation de formateurs	6 – 8 septembre	Maroc	Accompagnement du guide d'aide sur les «remboursements de crédits de TVA»
Séminaire des directeurs	12-14 octobre	Madagascar	Le recouvrement
Groupe de travail 2016 2 <sup>ème</sup> réunion	5-7 décembre	Tunisie	Elaboration d'un guide d'aide méthodologique sur la «Fiscalité des industries extractives»

## 32. Les actions menées au premier quadrimestre

Trois actions se sont tenues au premier quadrimestre.

### 321 Un séminaire de formation sur les prix de transfert et l'échange de renseignements à des fins fiscales – Sénégal, 15-19 février

Dans la mesure où les sociétés d'un groupe forment une même entité économique et ne sont pas indépendantes les unes des autres, elles n'ont aucun intérêt à établir des prix de cession interne reflétant les conditions de marché. En revanche, les Etats ont intérêt à ce que ces prix de cession aboutissent à ce que chaque territoire puisse taxer la création de valeur qui lui revient. C'est sur la base de ce principe qu'en 1928, une commission d'experts de la Société des Nations proposa d'établir le principe de pleine concurrence, obligeant en quelque sorte les multinationales à « jouer à la marchande ». Ce qui était à l'origine un fardeau pour les entreprises s'est de ce fait transformé en une importante opportunité d'optimisation, en particulier dans un contexte de compétition fiscale. En effet, les multinationales



présentes dans de très nombreux pays peuvent être tentées de détourner les règles de prix de transfert afin de séparer les bénéfices des activités qui les génèrent et les transférer dans des Etats à faible fiscalité voire à fiscalité nulle dans lesquels elles n'exercent guère d'activité. Les pays dans lesquels les bénéfices sont réalisés se voient ainsi privés d'une partie de leurs recettes fiscales.

Dans ce contexte, une approche coordonnée au niveau international est apparue nécessaire en vue de faciliter et renforcer les mesures prises à l'échelle nationale pour protéger les bases d'imposition, mais également proposer des solutions internationales exhaustives susceptibles d'empêcher efficacement la double non-imposition et les cas d'imposition faible ou nulle associés à des pratiques qui séparent artificiellement les bénéfices des activités qui les génèrent.

Ce séminaire résidentiel d'une durée de cinq jours, organisé conjointement par le CREDAF et l'OCDE, a constitué le prolongement des séminaires sur les prix de transfert organisés à Dakar du 10 au 13 mars 2014 et à Libreville du 23 au 25 février 2015. Il a été l'occasion d'approfondir la problématique des prix de transfert à travers différentes présentations qui ont porté notamment sur la documentation des prix de transfert, l'évaluation des risques et les régimes de protection.

Des études de cas ont été proposées dans le cadre de travaux en petits groupes afin de confronter les participants à des problématiques concrètes de prix de transfert. Ce séminaire a été également l'occasion d'aborder l'échange de renseignements à des fins fiscales qui permet aux administrations fiscales de se communiquer des informations détenues dans leurs juridictions respectives et qui sont utiles à la détermination de la situation fiscale réelle des contribuables.

En effet, grâce à un développement de grande ampleur au cours des six dernières années, l'échange de renseignements est devenu un outil incontournable dans la maîtrise des transactions transfrontalières, qu'elles soient réalisées entre des sociétés d'un même groupe ou entre des sociétés non liées.

#### Les animateurs

**Samia ABDELGHANI**,  
Conseillère Prix de  
transfert, OCDE

**Thierry GLAJEAN**,  
Inspecteur principal,  
DGFIP, France

**M. Ervice TCHOUATA**,  
Analyste de politique  
fiscale

**36** participants

**18** pays

Budget : **23 804,33 €**

### **322 La 3<sup>e</sup> réunion de consultation BEPS – Atelier technique - Sénégal – 22 - 23 février**

Dans le prolongement des consultations régionales sur le projet BEPS qui se sont tenues à Paris en mars 2014 et à Libreville en février 2015, l'OCDE et le CREDAF ont organisé les 22 et 23 février 2016 à Dakar, une réunion de consultation pour le réseau francophone.

Cette réunion a eu pour objectif de présenter aux pays membres du CREDAF les différentes mesures issues du Projet BEPS qui ont été approuvées par les Chefs d'État du G20 lors de leur réunion des 15 et 16 novembre 2015 à Antalya ainsi que le nouveau cadre inclusif pour la mise en œuvre et le suivi de ces mesures auquel tous les pays et territoires intéressés seront invités à participer en 2016 sur un pied d'égalité.

Cette réunion a également été l'occasion pour les pays membres du CREDAF de présenter les travaux réalisés par le Groupe de travail CREDAF/OCDE sur le Projet BEPS et d'exposer leurs points de vue et leurs besoins, dans le cadre de l'élaboration des boîtes à outils destinées

#### Les Présidents

**M. Cheikh BA**,  
Directeur général des  
impôts et des domaines  
du Sénégal

**M. Dieudonné LOKADI  
MOGA**, Directeur  
général des impôts de  
la RD Congo

#### Les intervenants

**Mme Samia  
ABDELGHANI**,  
Conseillère OCDE

à faciliter la mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS dans les pays en développement.

Des représentants de la société civile et d'autres organisations internationales ont été invités à participer aux discussions lors de la première session.

Une synthèse des travaux a été diffusée par messagerie auprès des membres du CREDAF et mise en ligne sur le site du CREDAF.

Dans le prolongement de la réunion BEPS et du séminaire de formation sur les prix de transfert, le CREDAF a participé en mars dernier au groupe de travail sur la Fiscalité et le développement et aux travaux du 5<sup>e</sup> Forum mondial sur les prix de transfert.

**M. Julien JARRIGE,**  
Conseiller OCDE

**M. Didier CORNILLET,**  
Secrétaire général du  
CREDAF

**73** participants

**16** pays

Budget : Frais à la charge des participants (location de la salle et de l'équipement technique par l'OCDE)

### **323 La 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur la « fiscalité des industries extractives » - Port-au-Prince, Haïti, – 11-13 avril**

L'objectif du groupe de travail est d'élaborer un guide méthodologique sur la fiscalité des industries extractives afin de répondre aux besoins des pays membres. Il est destiné, d'une part, à éclairer les membres du CREDAF sur les spécificités de la fiscalité des industries extractives et, d'autre part, à proposer aux administrations fiscales des pays en développement de bonnes pratiques en matière d'imposition des industries extractives.

La réunion de Port-au-Prince s'est attachée à définir la méthodologie après un exposé théorique des animateurs et l'étude de cas pratiques. A l'issue de la réunion, les membres du GT ont arrêté le plan détaillé du guide et se sont réparti la rédaction d'une première version du guide en vue de la seconde réunion qui se tiendra en Tunisie en décembre.

#### Les animateurs

**M. Soungalo KONE,** Sous-directeur des activités pétrolières, Côte d'Ivoire

**M. Alain CHARLET,** enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines

**Budget : en cours de comptabilisation à la date du rapport**

#### **Les pays membres du GT**

Algérie

Burkina Faso

Canada

Côte d'Ivoire

Guinée

RD Congo

Sénégal

Pôle de Dakar (PNUD)

Ecole des Mines (Paris Tech)

## ***4. Les prévisions budgétaires 2016***

Pour faciliter l'examen du budget prévisionnel pour l'année 2015, le tableau ci-après détaille l'exécution budgétaire sur les 5 derniers exercices (rectifié des dépenses/recettes AIST).

Le tableau suivant présente le budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'Assemblée générale :

BUDGET CREDAF	2011	2012	2013	2014	2015
<b>RECETTES</b>					
<b>1. Recettes attendues</b>					
11. Cotisations de l'année	54 998,01	50 194,54	64 604,75	68 354,93	78 328,64
12. Contributions de l'année	40 000,00	40 000,00	50 000,00	32 822,80	44 659,00
<b>Total 1</b>	<b>94 998,01</b>	<b>90 194,54</b>	<b>114 604,75</b>	<b>101 177,73</b>	<b>122 987,64</b>
<b>2. Revenus de placement</b>					
Profit sur cession de valeurs mobilières		1 692,69		664,19	-27,74
Dividendes	2 759,18	2 194,64	2 194,64	2 194,64	2 184,39
Intérêts Livret A		799,55	728,36	289,67	
<b>Total 2</b>	<b>2 759,18</b>	<b>4 686,88</b>	<b>2 923,00</b>	<b>3 148,50</b>	<b>2 156,65</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>					
31. Remboursement de frais				16 138,71	398,40
32. Avance de cotisations	25 604,69	32 487,43	28 255,61	10 813,00	17 480,00
33. Arriérés de cotisations	10 528,08	6 500,00	24 500,00	19 220,41	13 097,01
34 Autres recettes-subvention	6 435,00	122,36		5 095,28	50 000,00
35 Remboursement dépenses secrétariat		1 120,31		5 680,38	4 794,44
36 Prélèvement réserve		26 866,34	2 617,17	31 720,00	0,00
<b>Total 3</b>	<b>42 567,77</b>	<b>67 096,44</b>	<b>55 372,78</b>	<b>88 667,78</b>	<b>85 769,85</b>
<b>Total recettes (1+2+3)</b>	<b>140 324,96</b>	<b>161 977,86</b>	<b>172 900,53</b>	<b>192 994,01</b>	<b>210 914,14</b>
<b>DEPENSES</b>					
<b>1. Investissement</b>					
12. Informatique	6 060,85	2 287,91	932,75	154,80	76,99
13. Matériel	520,00		489,03		
14. Mobilier					
<b>Total 1</b>	<b>6 580,85</b>	<b>2 287,91</b>	<b>1 421,78</b>	<b>154,80</b>	<b>76,99</b>
<b>2. Fonctionnement</b>					
<u>21. Frais de colloques et séminaires</u>					
Séminaires	53 380,92	71 359,48	74 104,45	86 589,29	68 206,00
Groupes de travail	14 230,88	19 375,60	22 923,14	23 094,90	19 285,35
Colloques	25 936,34	39 203,25	27 279,20	36 087,48	32 724,26
Formation de formateurs	20 496,55	14 929,96	20 847,15	19 687,19	17 679,05
Autres événements internationaux		2 017,75	11 400,26	12 783,25	3 797,07
<b>Total 21</b>	<b>114 044,69</b>	<b>146 886,04</b>	<b>156 554,20</b>	<b>178 242,11</b>	<b>141 691,73</b>
<u>22. Frais de gestion</u>					
Télécommunications	2 430,00	2 186,00	1 993,35	2 709,78	1 550,97
Pharmacie	241,09	57,90	171,84	36,05	157,22
Petit matériel		55,27	136,77	162,43	0,00
Informatique	210,59	1 453,32	3 904,43	3 129,23	3 851,83
Fournitures de bureau	755,08	436,84	520,80	407,25	175,70
Entretien	19,90		4,50	3,38	0,00
Remboursements de frais				3 031,40	208,23
Documentation. Impression	2 535,18	1 686,26	1 469,25	2 266,63	1 937,11
Cadeau. Publicité	390,84	25,21	30,19	302,10	20,50
<b>Total 22</b>	<b>6 582,68</b>	<b>5 900,79</b>	<b>8 231,13</b>	<b>12 048,25</b>	<b>7 901,56</b>
<u>23. Secrétariat exécutif</u>					
Indemnité et déplacements	3 648,40	4 734,93	3 573,29	3 894,10	2 700,00
Autres dépenses				521,29	2 223,07
Missions. Réceptions	1 550,88	935,40	1 297,75	1 333,12	516,58
Frais de transport	6 435,00		580,21	1 769,95	
<b>Total 23</b>	<b>11 634,28</b>	<b>5 670,33</b>	<b>5 451,24</b>	<b>7 518,46</b>	<b>5 439,65</b>
<u>24. Membres du CREDAF</u>					
Transports	36,00				
Autres dépenses				47,25	
Missions. Réceptions	421,00	279,00	117,36	125,40	57,74
<b>Total 24</b>	<b>457,00</b>	<b>279,00</b>	<b>117,36</b>	<b>172,65</b>	<b>57,74</b>
<u>25. Frais bancaires</u>					
Commissions/Frais de change	834,93	628,81	673,88	1 784,10	1 549,32
Autres frais bancaires	91,02	324,98	450,93	589,15	365,22
<b>Total 25</b>	<b>925,95</b>	<b>953,79</b>	<b>1 124,81</b>	<b>2 373,25</b>	<b>1 914,54</b>
26. Divers	0,00	0,00	0,00	3 000,00	43,07
<b>Total 2</b>	<b>133 644,60</b>	<b>159 689,95</b>	<b>171 478,75</b>	<b>203 354,72</b>	<b>157 048,29</b>
<b>Total dépenses (1+2)</b>	<b>140 225,45</b>	<b>161 977,86</b>	<b>172 900,53</b>	<b>203 509,52</b>	<b>157 125,28</b>
<b>Résultat</b>	<b>99,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 515,51</b>	<b>53 788,86</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2016</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>PREVISIONS</b>
<b>1. Recettes attendues</b>	
11. Cotisations de l'année	131 601
12. Contributions de l'année	42 079
<b>Total 1</b>	<b>173 680</b>
<b>2. Revenus de placement</b>	
21. Profit sur cession de valeurs mobilières	
22 Dividendes, intérêts	2 500
<b>Total 2</b>	<b>2 500,00</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>	
31. Remboursement de frais	
32. Avance de cotisations	
33. Arriérés de cotisations	19 500
34 Autres recettes -Subvention MAE France	50000
35 Remboursement AIST	4000
36 Prélèvement réserve	0
<b>Total 3</b>	<b>73 500</b>
<b>Total recettes (1 à 3)</b>	<b>249 680</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>1. Investissement</b>	
11. Locaux	
12. Informatique	500
13. Matériel	500
14. Mobilier	
<b>Total 1</b>	<b>1 000</b>
<b>2. Fonctionnement</b>	
<u>21. Frais actions (colloques, séminaires, GT)</u>	
Séminaires	90 000
Groupes de travail	28 000
Colloques	40 000
Formation de formateurs	27 000
Autres événements internationaux	10 000
<i>Total 21</i>	<i>195 000</i>
<u>22. Frais de gestion</u>	
Télécommunications	2 500
Pharmacie	200
Petit matériel	300
Informatique	9 000
Fournitures de bureau	250
Entretien	100
Documentation, impression	3 000
Cadeaux	500
<i>Total 22</i>	<i>15 850</i>
<u>23. Secrétariat exécutif</u>	
Indemnités et déplacements	7 000
Missions. Réceptions	1 000
<i>Total 23</i>	<i>8 000</i>
<u>24. Membres du CREDAF</u>	
Autres dépenses	100
Missions. Réceptions	200
<i>Total 24</i>	<i>300</i>
<u>25. Frais bancaires</u>	
Commissions / Frais de change	1 800
Autres frais bancaires	700
<i>Total 25</i>	<i>2 500</i>
<b>Total 2</b>	<b>221 650,00</b>
<b>Total dépenses (1 et 2)</b>	<b>222 650,00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>27 030,00</b>

Pour l'appréciation du budget prévisionnel 2016, les observations suivantes doivent être prises en compte :

**Les recettes :**

Le montant budgété comprend :

- Au titre des « recettes attendues », la totalité des cotisations et contributions à encaisser au titre de 2016 ;
- En « autres recettes », une somme de 50 000 € qui représente la deuxième tranche de la subvention obtenue par le Secrétariat général auprès du MAE français et qui permet de dégager un bénéfice (cf. infra § « Solde budgétaire »).
- Au titre des « arriérés de cotisations », la somme de 19 500 € correspond aux montants des régularisations des années antérieures à 2016 auxquelles se sont engagés les pays suivants :
  - ✓ Tchad = 4 500€.
  - ✓ Guinée Bissau = 15 000 €.

**Les dépenses :**

Les dépenses prévues en 2016 pour l'organisation des manifestations représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (195 000 € sur un total de dépenses de fonctionnement de 221 650 €).

Le poste « Indemnités » prévoit les gratifications des stagiaires de Sciences Politiques recrutés en 2016.

Le site [www.credaf.org](http://www.credaf.org) est aujourd'hui un important vecteur de communication interne et externe de l'Association et les contributions des membres du CREDAF sont vivement appelées pour faire vivre le site. Il est rappelé que les identifiants permettant l'accès à l'espace réservé aux membres sont :

- ✓ Identifiant : *credaf*
- ✓ Mot de passe : *dialogue*

Cependant, il ne correspond plus aux standards modernes de communication en termes d'ergonomie, de graphisme et de convivialité. Après accord du Président du CREDAF, le Secrétaire général a pris l'attache d'un prestataire informatique pour rénover le site en vue d'une communication moderne et facilitée. Par ailleurs, compte tenu des nombreux problèmes connus par le Secrétariat général dans l'utilisation de ses différentes messageries Orange (difficultés dans la réception ou l'envoi de messages, notamment groupés), ce prestataire propose de changer d'hébergeur pour les résoudre. Le devis réalisé (cf. annexe I) s'élève à un montant de 5 250 € HT (6 300 € TTC). Celui-ci est pris en compte dans le prévisionnel à la ligne « Informatique ».

**Le solde budgétaire.**

Il ressort un résultat positif de 27 030 €, grâce à la deuxième tranche de la subvention du MAE français de 50 000 € et au relèvement des cotisations après l'augmentation totale votée en 2014 par l'Assemblée générale.

Cette situation permet de revoir à la hausse la prise en charge par le CREDAF des dépenses des actions, de procéder à des dépenses ponctuelles comme la modernisation du site Internet et le renforcement du Secrétariat général par des stagiaires de Sciences politiques, ainsi que de reconstituer une partie des réserves affectées précédemment par des prélèvements sur celles-ci pour financer l'ensemble des activités programmées.

**Résolution n° 2 :** Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le budget prévisionnel pour 2016 dont le détail figure sur la page précédente et d'autoriser le trésorier à reconstituer une partie des réserves précédemment prélevées.

## 5. Les questions statutaires

---

### 51. La désignation du Commissaire aux comptes

Il est proposé de reconduire **M. Laurent ROUSSEAU** dans ses fonctions de Commissaire aux comptes.

**Résolution n° 3** : *Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver la reconduite de M. Laurent ROUSSEAU dans ses fonctions de Commissaire aux comptes.*

### 52. La désignation des pays organisateurs des prochaines actions

#### 521. Candidature à l'organisation d'un colloque :

La candidature de la Guinée pour organiser le colloque 2015 a été suspendue en raison de l'épidémie à virus Ebola qui a frappé ce pays en 2014. En conséquence, la RD Congo s'est chargée de l'organiser à Kinshasa. L'Assemblée générale a accepté en 2015 le report du colloque en Guinée à l'année 2017.

Cette épidémie étant officiellement éradiquée depuis l'été 2015, il est proposé à l'Assemblée générale de valider sa candidature et, en conséquence, de lui confier l'organisation du colloque 2017.

**Résolution n° 4** : *Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétariat général à organiser le colloque 2017 en Guinée.*

#### ➤ Prochains colloques :

Année **2017** : **Guinée** (décision de l'Assemblée générale de 2012) ;

Années **2018** : **Haïti** (décision de l'Assemblée générale de 2015)

Années **2019** et suivantes : le Cameroun s'est porté candidat pour organiser le colloque 2019 et a officialisé sa candidature par un courrier officiel du Ministre de l'Economie et des Finances le 5 juin 2015. Celle-ci est soumise à la décision de la présente Assemblée générale.

#### 522. Candidature à l'organisation d'un séminaire des directeurs ou d'une réunion d'un GT en 2016

Comme suite à l'appel à candidatures diffusé auprès des membres de l'Assemblée générale par messagerie, le 2 mars dernier dans le cadre de la préparation de la présente réunion (rappel du 20 avril 2016), trois pays ont d'ores et déjà proposé d'accueillir en 2017 un séminaire des directeurs ou une réunion d'un groupe de travail (au jour de la rédaction du présent rapport) :

- ✓ Djibouti (GT) ;
- ✓ Canada (séminaire) ;
- ✓ Burkina Faso (séminaire).

Les pays intéressés par l'accueil d'une action (Colloque, séminaire ou GT) en 2017 ou pour les années ultérieures peuvent se faire connaître lors de la réunion de l'Assemblée générale.

### 53. L'élection du nouveau Bureau

Conformément aux statuts, le Directeur général de la RDC quitte la présidence du CREDAF pour rejoindre les administrateurs et succède ainsi au Directeur général du Congo, administrateur sortant du Bureau. Le Directeur général du Gabon (organisateur du colloque 2016) lui succède à la présidence du CREDAF pour l'année 2016/2017, la vice-présidence revenant au Directeur général de la Guinée, en cas d'approbation de la résolution n° 4 par l'Assemblée générale (organisateur du colloque 2017).

En conséquence, il est proposé la prise de fonction des nouveaux membres du Bureau à compter de ce jour (23 mai 2016) :

➤ **Election du président**

*Dirigeant de l'administration fiscale organisant le colloque en 2016 : le **Gabon***

➤ **Election du vice-président**

*Dirigeant de l'administration fiscale devant organiser le colloque en 2017 : la **Guinée***

➤ **Election des cinq administrateurs**

- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **Belgique***
- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Canada***
- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Côte d'Ivoire***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **France***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **RD Congo***

## 54. La prochaine réunion de Bureau

Sur invitation de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France à tenir la réunion dans ses locaux, il est proposé de tenir la prochaine réunion de Bureau dans ses locaux, le **vendredi 1er juillet 2016 à Paris**.

## 6. Questions diverses

---

Depuis 2012, le Secrétariat général du CREDAF, à la demande du Bureau exécutif, a noué des contacts avec les organisations internationales qui le considèrent aujourd'hui comme un partenaire à part entière.

Le bénéfice, pour les membres du CREDAF, est multiforme : meilleure coordination des thèmes traités, association en amont à la réflexion sur des sujets de portée internationale, partage de l'expertise, recueil d'information pratique et d'information sur l'actualité de la fiscalité internationale, élargissement des possibilités de benchmarking...

A ce jour, le CREDAF est devenu un partenaire à part entière, en étant systématiquement associé aux événements organisés et à la diffusion automatique des informations, voire en organisant des événements conjoints, des organisations suivantes : CIAT, OCDE, Pôle de Dakar (PNUD), UEMOA, ITD, IBFD. Il entretient également de bonnes relations avec la CEMAC, l'IOTA, le CATA...

Plusieurs de ces organisations ont manifesté leur souhait de formaliser leur coopération avec le CREDAF, à l'instar de ce qui a été fait avec le CIAT (mai 2013) et l'OCDE (mars 2015). C'est ainsi le cas du Pôle Stratégies de développement et Finances publiques (Pôle de Dakar - PNUD), qui a signé un protocole de coopération avec le CREDAF le 22 février 2016. Des contacts avec l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) et l'IBFD (Bureau international de documentation fiscale) sont en cours.



## 61. Périmètre du thème du colloque et nombre de délégués

Les membres du Bureau ont souhaité soumettre à l'avis de l'Assemblée générale la nécessité de circonscrire le thème du colloque à quelques sous-thèmes, sans rechercher l'exhaustivité, et d'approfondir plutôt la réflexion dans le cadre d'ateliers, en lieu et place d'interventions « statiques ». Cette proposition vise à limiter l'effet de densité des travaux tout en favorisant une réflexion plus collective.

Ils ont également souhaité discuter en Assemblée générale de l'opportunité de limiter le nombre de participants par délégation, afin de limiter le coût très élevé qu'entraîne l'organisation d'un colloque pour le pays d'accueil. En effet, compte tenu des moyens financiers limités du CREDAF, le pays hôte supporte tous les frais qui ne peuvent être pris en charge par le CREDAF.

Ces points sont soumis à l'Assemblée générale pour discussion.

## 62. Partenariat avec le Pôle « Stratégies de développement et Finances publiques » (Pôle de Dakar – PNUD) : point d'étape

Le Pôle « Stratégies de développement et Finances publiques » (Pôle de Dakar – PNUD), a élargi ses compétences à la fiscalité depuis près de deux ans. Son périmètre géographique d'action coïncide fortement avec celui du CREDAF. Les deux organisations ont déjà eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises, en s'invitant mutuellement aux événements qu'elles organisent, en se coordonnant sur les programmes d'activité et en travaillant ensemble sur la préparation de certains événements (groupe de travail sur l'élaboration du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales ; séminaire des directeurs sur la fiscalité locale).

L'Assemblée générale d'Abidjan a approuvé cette proposition du Pôle de Dakar de nouer un partenariat avec le CREDAF. Dans ce cadre, le CREDAF a conclu un accord de partenariat avec le PNUD le **22 février 2016 à Dakar**, en marge de la 3<sup>ème</sup> réunion de consultation BEPS coorganisées avec l'OCDE, conjointement avec la DGID du Sénégal. Ce partenariat avec le Pôle permet d'envisager un cofinancement possible des actions qui seront coorganisées.

## 63. Suivi de l'activité des actions du CREDAF

Certains pays ont mis en place un comité de suivi CREDAF pour exploiter et mettre en œuvre, chaque fois que possible, les enseignements tirés des actions menées au sein du CREDAF.

Il est proposé de sensibiliser et d'inciter tous les pays membres à instaurer un tel comité pour assurer un suivi des activités de l'association et en faire remonter au Secrétariat général les résultats et bénéfices obtenus. Ce dispositif permettrait de valoriser les actions des pays membres et plus largement du CREDAF.

A cette fin, il est proposé aux membres de l'Assemblée générale d'approuver la mise en place d'un comité de suivi dans chaque direction ainsi que de la fiche annuelle de suivi des actions du CREDAF, jointe au présent rapport (cf. annexe II). L'objet de cette fiche est de partager les mesures ou réalisations concrètes engagées par les membres, après avoir tiré les enseignements opérationnels et pratiques des activités du CREDAF.

Le retour de la fiche complétée est laissé à l'appréciation des pays membres qui le souhaitent. Celle-ci a pour seul but valoriser les actions des pays membres et d'apprécier l'impact de nos activités sur nos administrations, dans le cadre des réformes qu'elles conduisent.

**Résolution n° 5 :** *Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver la mise en place d'un comité de suivi dans chaque pays membre, ainsi que de la fiche de suivi des actions du CREDAF.*

## 64. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres

Le Secrétaire général a noué des contacts depuis 2015 avec l'Ile Maurice pour envisager une éventuelle adhésion de ce pays. Ces contacts, par messagerie électronique et lors de rencontres à l'occasion d'événements internationaux (réunions OCDE), sont encourageants mais la décision par le Directeur général est toujours en cours.

Le Secrétaire général a également rencontré le Directeur général de la Guinée équatoriale, lors de son passage à Paris. Celui-ci s'est montré très intéressé et s'est engagé à présenter sa proposition de candidature auprès de ses autorités de tutelle.

Enfin, des contacts ont été noués avec la Roumanie à l'occasion du Forum mondial de l'OCDE en mars 2016. Ils ont été suivis par un message électronique de la direction générale des impôts qui a fait part de son intérêt pour nos activités et de sa réflexion en cours pour envisager son adhésion.

Le Secrétaire général assure le suivi de ces processus et tiendra informé les membres des suites données.

## 65. Renforcement du Secrétariat général

Compte tenu de la montée en puissance du CREDAF auprès de ses partenaires qui le sollicitent de plus en plus, le Secrétaire général a obtenu l'autorisation du Bureau exécutif lors de sa réunion du 29 juin 2015, de renforcer le CREDAF, qui comprend trois collaborateurs, par le recrutement d'un stagiaire de Sciences Po Paris pour six mois du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015.

Ce stage étant supérieur à deux mois, il doit obligatoirement être rémunéré (gratification allouée). Seules les heures réellement effectuées sont rémunérées dans un cadre de 35 h hebdomadaires. Son coût mensuel s'est élevé à 489,5 €, soit 2 937 € pour six mois. La charge financière est répartie entre le CREDAF et l'AIST, selon la clé de répartition habituelle concernant les dépenses communes. Celle-ci est de 70,58% pour le CREDAF et 29,42% pour l'AIST. La charge liée au renfort d'un étudiant s'est donc élevée à 2 072,93 € pour le CREDAF. Il est rappelé que la méthode retenue consiste à répartir ces dépenses proportionnellement à l'ensemble des dépenses engagées par chacune des organisations au titre de l'exercice considéré.

Son cursus a permis d'assurer divers travaux de synthèse, de recherche documentaire, de mise à jour du site ou de traduction de documents en anglais, qu'il parle couramment grâce à une année passée à Singapour. Ce renfort a notamment permis d'économiser les frais de traduction de documents pour le colloque annuel 2015 (en prévision d'invités anglophones), soit 1 388,36 € en 2015.

Ce renfort ayant donné entière satisfaction, celui-ci s'est poursuivi avec un stagiaire en 2016 à partir du 1<sup>er</sup> février, pour une période de six mois également (jusqu'au 31 juillet 2016). Une autre stagiaire de Sciences Po Paris rejoindra le Secrétariat général du 17 mai jusqu'au 17 septembre.

Cependant, l'ampleur des tâches dévolues au Secrétariat général nécessite un recrutement pérenne d'un personnel permanent. Le directeur général des impôts du Niger avait manifesté son intérêt pour mettre à disposition un agent permanent pour renforcer le Secrétariat général au siège de l'association (Paris). Cette initiative n'a pu aboutir en raison de son départ à la fin de l'été.

Après divers contacts auprès de membres, le Directeur général des Impôts et des Domaines du Sénégal, avec l'accord du Ministre des Finances que le Secrétaire général a rencontré en février à ce sujet, M. Amadou BA (ancien Directeur général des Impôts et des Domaines également), a bien voulu donner une suite favorable pour un recrutement d'un fonctionnaire de son administration. La mise à disposition de ce fonctionnaire est à la charge du Sénégal, au même titre et selon les mêmes modalités que les membres du Secrétariat général actuellement mis à la disposition du CREDAF par la DGFIP (rémunération et gestion de carrière par la DGID du Sénégal).

Les démarches pour concrétiser ce recrutement sont en cours pour aboutir dès que les difficultés administratives de mise en œuvre seront levées. Il est probable que l'opération soit finalisée avant la fin de l'année.

**Résolution n° 6 :** *Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver:*

- *le renforcement du Secrétariat général par des étudiants dans le cadre de leur cursus de scolarité ;*
- *le recrutement d'un chargé de mission permanent mis à la disposition du CREDAF par le Sénégal.*

## DEVIS



Dimitri Henchoz

Directeur artistique - Graphiste

Paris, le

06 avril 2016

### ASS. CREDAF

61, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

Tél. : 01 40 29 08 35

Mobile : 06 64 95 89 63

Email : dimitri@surunnuage.com

Didier Cornillet

86, allée de Bercy - Teledoc 908

75574 PARIS Cedex 12

Devis N°	N° DH 03 898	PU €HT	Quantité	Prix €HT
----------	--------------	--------	----------	----------

Désignation du projet **Création graphique**

## Création graphique

### Site Internet association CREDAF

N° de SIRET :  
445 271 091 00024  
Code APE : 923A  
N° Maison des artistes :  
H156787  
N° de TVA intra. : FR954452710910024  
TVA acquité sur les encaissements.  
Paiement comptant à réception de la facture, pénalités de retard : 8 fois le taux d'intérêts légal.  
Indemnité forfaitaire pour frais  
de recouvrement de 40€, en cas de retard de paiement.

Membre d'une association Agréée, le règlement par chèque est accepté.

D'après la note Note  
DH\_850\_DGI\_3.pdf

A partir des éléments graphiques de l'association CREDAF  
actuel,

Nous vous accompagnerons  
dans la création de votre site Internet, de la réflexion à la mise  
en ligne.

#### Brief et questions

En amont de la réalisation du site,  
nous avons besoin de définir ensemble, vos souhaits, vos besoins,  
vos attentes,...

#### Description du site

Réalisation d'un cahier technique simplifié, une arbo, un

story-board

■  
**Présentation graphique**

Deux solutions visuelles, finalisation

■  
**Développement technique** Mise en place du CMS,  
Installation et configuration, Intégration des gabartis,

■  
**Recette et livraison** 5 000,00 € 1 5 000,00 €  
Réglages finaux et mise en ligne

■  
**Nom de domaine et hébergement** 250,00 € 1 250,00 €  
Aide à l'achat des noms de domaine, hébergement, réglages,  
création des mails (imap)

[Livraison : votre site Internet](#)

*Hors achats d'art, illustration, graphique, rédactionnel, secrétariat  
de rédaction,  
épreuves d'étalonnage et impression*

■  
**Cession des droits**

Les droits sont acquis après règlement de la note d'honoraires

Corrections d'auteur facturées en sus 55€/H 55,00 € 0

TVA 20 % 1 050,00 €

TOTAL € TTC 6 300,00 €



### Fiche annuelle de suivi des actions du CREDAF

**Remarque liminaire** : L'objet de cette fiche de suivi est de partager les mesures ou réalisations concrètes que vous avez engagées, après avoir tiré les enseignements opérationnels et pratiques des activités du CREDAF.

Celle-ci a pour seul but de mettre en valeur les actions des pays membres du CREDAF et d'apprécier l'impact de nos activités sur nos administrations, dans le cadre des réformes qu'elles conduisent.

Elle n'a pas pour vocation d'évaluer leurs contributions. Sa diffusion est strictement limitée aux pays membres de l'organisation.

Le suivi des actions du CREDAF fera l'objet d'une communication aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle qui réunit les directeurs généraux de nos administrations fiscales.

➤ **Pays** :

➤ **Composition du comité** (préciser nom, grade et fonction) :

- M./Mme
- M./Mme
- M./Mme

➤ **Personne à contacter** :

- M./Mme.....
- Mèl :.....
- Téléphone : .....

**Mesures ou réalisations concrètes mises en œuvre suite aux actions du CREDAF  
(à décrire sommairement)<sup>2</sup>**

<p><b>2015</b></p> <p><i>Pour mémoire : cf. le programme d'activités (annexe 1)</i></p>	1/
	2/
	3/
	4/
	5/

<p><b>Actions antérieures à 2015<sup>1</sup></b></p>	1/
	2/
	3/
	4/
	5/

<sup>1</sup> Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez lister les mesures ou réalisations concrètes mises en œuvre suite aux actions du CREDAF avant l'année 2015.